



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par la susdite,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil municipal a adopté la résolution ci-dessous portant le numéro 2020-07-150 afin de modifier le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020 concernant le mois d'août :

-Résolution 2020-07-150, Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020;

Il est proposé, approuvé et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le présent avis fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil approuve la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020 afin de reporter la séance du mardi 11 août au mardi 25 août 2020;

Que le secrétaire trésoyer donne avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 149.1 du Code municipal;

en ARRÊTÉ :=

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, le 16 juillet 2020

Mario-Josée Vanasse, Trésorière.